

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2020

Etaient présents : MM. Nef, Agras, Carpentier, Cominotti, Bourdieu, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Mmes Kauffmann, Lapeyrère, Maurens, Pérès et Petit

Procurations : Mme Mascarenc (Mme Pérès)

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10/07/2020

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020 : sans objet ; approbation unanime.

2 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 : COMMUNE – BASE DE LOISIRS – LOTISSEMENT LES CHÊNES

M. le Maire donne lecture des propositions pour les budgets primitifs 2020 de la commune, de la base de loisirs et du lotissement les chênes, en intégrant les résultats de l'année précédente. Il procède chapitre par chapitre en donnant les détails pour chaque ligne budgétaire.

Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	2 252 973.18 €	1 675 378.63 €
Base de loisirs	14 124.01 €	1 600.00 €
Lotissement les chênes	194 915.44 €	270 122.00 €

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable aux propositions budgétaires de M. le Maire.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des délégués aux EPCI : suite à une observation de la préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération n°4 du 25 mai 2020 a été retirée. La commune n'est pas compétente pour désigner directement des délégués auprès de TRIGONE, du GACG, du SICTOM et du SABA. Seul le SDEG peut avoir des délégués communaux élus par le conseil municipal ;
- Mise en sécurité des contreforts de l'église du Vieux Castéra : une technicienne des bâtiments de France est venue récemment pour constater l'état de l'église du Vieux Castéra. Il en ressort qu'une mise en sécurité des contreforts devient nécessaire ainsi que la pose d'un filet. Une entreprise de cordistes, ACROBAT, a proposé un devis de 2 632.50 € HT. Devis validé.
Une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 20 % du coût va être demandée. Accord unanime.

Ainsi délibéré le 20 juillet 2020